

Taux de transition après la scolarité obligatoire (11^e année)

Informations complémentaires

Objectif de la collecte

Observer le type de transition (immédiate, différée ou non aboutie) des jeunes après la scolarité obligatoire (11^e année) jusqu'à trois ans après (en Suisse et par canton).

Exemple d'utilisation

- Combiné avec des informations sur la rupture des contrats d'apprentissage ou les abandons des formations générales, le taux de transition non aboutie vers le secondaire II fournit des informations sur la part des jeunes risquant de ne pas obtenir un diplôme de degré secondaire II.
- Au niveau politique, ces taux permettent d'adapter les mesures à mettre en place afin d'atteindre l'objectif de 95% des jeunes résidant en Suisse qui obtiennent un diplôme de formation professionnelle initiale ou d'enseignement général du secondaire II (objectif fixé en 2011 par la Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux de l'instruction publique - CDIP).

Niveau d'enseignement visé

Passage entre le secondaire I et le secondaire II.

Cantons concernés

Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Jura, Valais et Vaud. Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Collecte des données

Ces données ont été collectées par l'OFS auprès des cantons.

Méthode de calcul

Selon l'OFS, « est défini comme sortant tout élève âgé de 13 à 20 ans qui a été enregistré l'année précédente pour la dernière fois à l'école obligatoire. Ainsi les sortants de l'année X sont les élèves qui ont été relevés dans l'année X-1 au degré secondaire I ou dans l'enseignement spécialisé et qui n'y ont plus été relevés depuis. Les trois années suivantes (soit les années X à X + 2), ils peuvent :

- avoir débuté une formation transitoire non certifiante (12^e année, école préparatoire, préapprentissage) ou
- avoir commencé une formation certifiante du degré secondaire II, sous forme d'une formation professionnelle initiale préparant à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou à un certificat fédéral de capacité (CFC) ou dans une école de formation générale, à savoir une école de culture générale (ECG) ou une école de maturité gymnasiale (EMG),
- être absents du système de formation (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été relevés dans la statistique des élèves et des étudiants (SdL), bien qu'ils soient toujours en Suisse selon la Statistique de la population et des ménages (STATPOP).

Sont exclus de la population de référence les sortant.es qui :

- ne faisaient initialement pas partie de la population résidente permanente de la Suisse,
- suivaient un programme étranger à l'école obligatoire ou

- ont quitté la Suisse sans être entré.es dans une formation certifiante du degré secondaire II. » ([OFS](#))

Mise à jour

Depuis 2017, l'OFS a changé la méthode de calculer ces taux, après quelques années sans mises à jour des données (la précédente version portait sur les

données de 2013, cf. [archives](#)). Cette méthode tient compte des données de trois années consécutives pour obtenir des informations sur les transitions immédiates ainsi que sur celles différées. Les mises à jour sont annuelles (en principe en octobre); les dernières données disponibles concernent l'année 2020 (décalage de 2 ans par rapport à l'année en cours).